



CONDITIONS D'ADMISSION

1. Tarifs

Au 01/02/2019

	EHPAD DU SALEVE –	EHPAD DES GLIERES –	
	CRUSEILLES	GROISY	
Prix de journée hébergement :	59.14€	62.34 €	
Tarif journalier dépendance :			
• GIR 1 - 2	22.77 €		
• GIR 3- 4	14.45 €		
• GIR 5 - 6	6.13 €		
Tarif journalier (reste à charge)	65.27 €	68.47 €	
Coût mensuel (30 jours)	1 958.10 €	2 054.10 €	

Tarif journalier = Prix de journée hébergement et tarif dépendance minimal (**A**llocation **P**ersonnalisée d'**A**utonomie déduite soit le ticket modérateur). En cas de dépassement de ressources, le Conseil Départemental appliquera une A.P.A. moins importante.

A savoir, dès l'entrée en E.H.P.A.D., l'A.P.A. à domicile ne vous sera plus versée. Il est possible de solliciter, en fonction de vos ressources, l'Allocation Logement.

2. L'admission se fait :

- A. <u>A titre payant</u>: Après avoir signé l'engagement de payer les frais de séjour, le résident ou le responsable de celui-ci règleront les frais de séjour mensuellement à terme échu.
- B. <u>A titre d'assisté : (Demande de prise en charge au titre de l'Aide Sociale)</u>
 Soit après autorisation de placement délivrée par le Conseil Départemental, soit après remise d'une attestation de dépôt de dossier d'Aide Sociale délivrée par la Mairie du domicile.

3. Pièces administratives à fournir lors de l'entrée :

Copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance si célibataire et carte d'identité	Avez-vous une assurance dépendance ? Si oui, nous fournir une copie du contrat.
Une photo récente	Votre n° d'allocataire C.A.F. ou M.S.A. « si vous bénéficiez de l'A.P.L. »
Carte d'immatriculation à l'assurance maladie « <i>Attestation + Carte Vitale</i> » et la carte de mutuelle	Copie du justificatif d'A.P.A. (la décision) « si vous en bénéficiez. »
La carte de groupe sanguin + le carnet de vaccination « Facultatif »	Les copies des notifications d'attribution des pensions « Documents vous ayant servi à établir la déclaration de revenus » ou la dernière déclaration préremplie des revenus « cerfa N° 10330*20 »
1 attestation de Responsabilité Civile (assurance de l'Etablissement n'incluant pas la responsabilité civile des Résidents)	Fournir les coordonnées complètes de deux personnes minimum à contacter en cas de besoin « Hospitalisation, décès, »
Deux relevés d'identité bancaire ou postal	Fournir les directives à respecter en cas de décès : copie du contrat obsèques « si vous en avez souscrit un »
Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours	Copies du jugement de protection juridique ou mandat de protection future